

Rubrique: Avis officiels généraux et annonces
Sous-rubrique: Autre avis officiel
Date de publication: KABVS 03.05.2024
Visible par le public jusqu'au: 03.06.2024
Numéro de publication: AL-VS15-0000001032

Entité de publication



Commune de Saillon, Rue du Bourg 19, 1913 Saillon

Autre avis – Appel à contributions - Avis informatif - Décision initiale et consultation, Saillon

Titre de l'avis

Appel à contributions - Avis informatif - Décision initiale et consultation

Contenu de l'avis

L'administration communale de Saillon, se fondant sur les bases légales en vigueur, soit principalement :

- article 227 de la loi fiscale du 10 mars 1976;
- loi du 15 novembre 1988 concernant la perception des contributions de propriétaires fonciers aux frais d'équipement et aux frais d'autres ouvrages publics;
- articles 70 et suivants de la loi du 3 septembre 1965 sur les routes;
- article 15 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987;

rend notoire qu'elle a décidé d'ouvrir une procédure d'appel à contributions pour les frais de

l'aménagement de la route des Devins,

soit la mise en séparatif du réseau d'eaux usées et pluviales, la rénovation du réseau d'éclairage public, l'extension du réseau électrique et de télécommunication, la reprise de l'infrastructure existante, en incluant la réfection du coffre et la mise en place de bordure en pavés pour permettre une bonne évacuation des eaux de pluie.

A cet effet, le dossier d'enquête publique peut être consulté au guichet des Services Techniques, Avenue des Comtes de Savoie 110, du mardi au vendredi pendant les heures d'ouverture officielle.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- un rapport de la commission d'appel à contributions, avec le descriptif des travaux, le montant de l'appel à contributions, les critères retenus, les zones contributives ;
- le périmètre d'appel à contributions ;
- le tableau des parcelles et propriétaires ;
- le tableau de synthèse
- le tableau de synthèse par propriétaire ;

Nous précisons à l'intention de tous les propriétaires touchés par la présente procédure qu'ils ont la possibilité de présenter durant l'enquête publique des propositions de modifications.

Cependant, il n'y a aucun recours possible à ce stade de la procédure.

Cette publication a un caractère impératif et vaut notification personnelle à l'intention des propriétaires absents de Suisse.

Moyen de droit / Consultation

Ces documents peuvent être consultés au guichet des Services Techniques, Avenue des Comtes de Savoie 110, du mardi au vendredi pendant les heures d'ouverture officielle.

Point de contact

Commune de Saillon
Rue du Bourg 19
1913 Saillon

Délai

30 jours